

UNE MARE, KESAKO ?

Une mare est une dépression, d'origine aussi bien anthropique que naturelle, de 5 à 5 000 m² de surface et profonde de moins de 3 m.

L'eau y est présente de manière temporaire ou permanente. Alimentée par la nappe, ou par les précipitations, et dépourvue d'exutoire, une mare constitue un écosystème fermé d'où l'eau ne s'échappe que par évaporation ou infiltration. Les mares sont présentes dans des paysages variés (prairies, champs, landes, forêts, zones humides, plaine, plateau, montagne, littoral) et des conditions climatiques diverses (aire méditerranéenne, océanique ou continentale, etc.). Elles concentrent des enjeux paysagers, culturels et écologiques majeurs.

Considérées comme des réservoirs de biodiversité, tant ordinaire que patrimoniale, une grande diversité d'organismes les utilise pour la totalité ou une partie de leur cycle de vie. En forêt, elles constituent une partie intrinsèque des écosystèmes, au même titre que les clairières, les landes, les lisières et le bois mort.



M. Ricordel / crédit ONF



R. Perrot / crédit ONF

MARES FORESTIÈRES : FAVORISER LA BIODIVERSITÉ EN FORÊTS DOMANIALES DE CHANDELAIS ET DE MONNAIE-PONTMENARD



Les mares, des habitats remarquables à préserver et à favoriser
R. Perrot / crédit ONF

L'ONF, premier gestionnaire d'espaces naturels en France, prend un soin particulier des milieux humides en forêt. Grâce au concours financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, et en collaboration avec l'association naturaliste EDEN49, l'ONF déploie un programme de travaux ambitieux en forêts domaniales de Chandelais et de Monnaie-Pontménard (Maine-et-Loire). L'objectif : restaurer et créer des mares forestières sur ces deux massifs. **Vingt mares au total sont concernées par ce projet pensé en faveur des milieux humides et des espèces qui y sont attachées pour un budget global de 24 000 euros HT. Retour sur un projet qui se décline sur 4 années d'actions...**

FAVORISER LA BIODIVERSITÉ, TOUT UN PROGRAMME !

Étangs, mares, tourbières, etc., les milieux humides en forêt abritent une exceptionnelle biodiversité et s'avèrent indispensables au maintien de l'équilibre forestier. Les forestiers sont attentifs à leur évolution et engagent des programmes de travaux pour les préserver. Le dernier exemple en date porte sur la restauration et la création de mares forestières menées en collaboration avec l'Agence de l'Eau, sur les massifs de Chandelais et Monnaie-Pontménard, où plus de 55 mares sont recensées. Ce projet, mené sur 4 ans, comprend 3 phases sur les 2 massifs, avec 1 objectif phare, préserver les milieux et favoriser la biodiversité... Programme des études et travaux :

- 2018/2019** : une étude préalable a été réalisée par l'association naturaliste EDEN49 (<http://www.eden49.com/>) en collaboration avec l'ONF ;

- 2020** : des travaux sont menés actuellement sur 20 mares par les équipes de l'ONF ;

- 2021** : un suivi, porté par EDEN49, de l'évolution de 13 mares sur les 20 concernées par le projet pendant 3 ans.



Manuel HUET / crédit ONF

Communiqué de presse

Octobre 2020

LES MARES, DES MILIEUX EN REGRESSION ?

En France, le nombre de mares est en diminution chaque année :

- soit par **dégradations volontaires** : substitution par des infrastructures (bâtiments, voies de communication), comblement ou modifications hydrologiques (assèchement-drainage),
- soit par la **disparition des usages auxquelles ils étaient liés** : zones d'extraction de matériaux, abreuvoirs pour le bétail ou le gibier, réservoirs d'eau à l'usage des familles, régulation des eaux de ruissellements). Dans ce dernier cas, leur abandon conduit à la reprise de la dynamique naturelle et à leur fermeture par enrichissement, puis boisement.

C'est pour cela qu'en forêt, l'ONF se mobilise pour favoriser le maintien de mares et la création de nouvelle.



M. Ricordel / crédit ONF



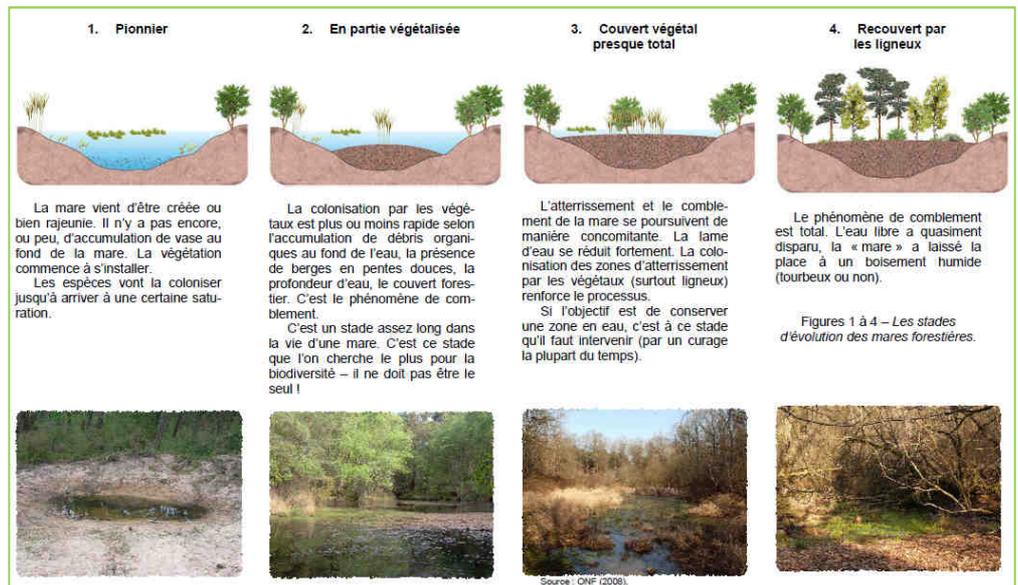
Les ornières, traces parfois laissées au sol en forêt lors de chantiers sylvicoles, sont des lieux de pontes appréciés par les amphibiens car elles créent des points d'eau temporaires et peu profonds, intéressants pour donner naissance et favoriser les premiers jours/semaines de croissance de certaines espèces (par exemple, la grenouille rousse, photographie ci-dessus).

ATTENTION, TRAVAUX EN COURS...

Quatre stades d'évolution sont répertoriés pour évaluer les mares au sein de l'ONF. Bien que le stade 2 d'évolution (voir ci-dessous) décrit soit optimal pour la biodiversité, il est essentiel de conserver également dans les réseaux de mares, les autres stades d'évolutions dans lesquels on peut avoir une faune et une flore spécifique, soit des milieux pionniers, soit de boisements humides (voire tourbeux).



Manuel HUET / crédit ONF



Sur les forêts domaniales de Chandelais et Monnaie-Pontménéard, les travaux en cours consistent, selon les cas de figure, à :

- l'abattage et dessouchage (avec maintien des bois et rémanents issues de l'abattage à proximité pour constituer des gîtes terrestres pour les amphibiens notamment) ;
- le reprofilage de berges afin de favoriser l'installation de la flore aquatique ;
- le curage partiel (maintien systématique d'une partie de la mare résiduelle afin de réensemencer le point d'eau rapidement) ;
- et l'agrandissement ou la création de mare.

Une fois ces travaux finalisés, fin octobre, les deux forêts domaniales disposeront d'un réseau de mares renforcé et plus diversifié, de quoi favoriser les nombreuses espèces qu'elles abritent, ou font vivre indirectement... **Des travaux similaires auront lieu, à partir de 2021, en forêt domaniale de Sillé, ici aussi, en collaboration avec l'Agence de l'Eau.**

Pour information complémentaire, d'autres travaux de ce type ont déjà eu lieu ces dernières années en forêts domaniales du Gâvre (44), de Bercé (72) ainsi que celles du Pays de Monts et Olonne, toutes deux situées en Vendée, grâce à d'autres partenariats ainsi qu'à des financements privés (mécénat).